



Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14 AVR. 2025

ID : 061-200066256-20250410-054\_2025-AR

S'LO

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE N° 054-2025  
MODIFICATION L'AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI N° 1

Le Maire délégué de la commune de Chambois, commune déléguée de GOUFFERN EN AUGE (Orne)

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le Code des transports, notamment les articles L3121-2 à L3121-4 et R3121-8 à R3121-11
- VU l'arrêté municipal n°042-2019 du 23 avril 2019 autorisant la société Normandy Taxi à exploiter un taxi dans la commune déléguée de Chambois,
- VU la déclaration en date du 9 avril 2025 de l'établissement Normandy Taxi nous informant de son changement de véhicule,

ARRÊTE

- Article 1<sup>er</sup> - Le véhicule de marque de marque VOLVO V90 immatriculée EK-787-JF numéro de série YV1PW79B0H1017011 de la société Normandy Taxi autorisé à circuler comme taxi est mis hors circulation à compter du 10 avril 2025
- Article 2 - La société Normandy Taxi exploitera à compter du 10 avril 2025 le véhicule de marque LEXUS NX350H immatriculée HC-940-WX numéro de série JTJCCBAZ502027824
- Article 3 - Ampliation du présent arrêté sera adressé à la Préfecture de l'Orne et à l'intéressé.

Fait à Chambois, le 10 avril 2025  
Le Maire délégué,  
Ph. LANGEARD

**Le Maire :**

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.